

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 7 novembre 2017  
**CO 128 DE**

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Pascal BONVALOT, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES (arrivée 21h10 – dossier Aménagement de la ZAC de l'Ethole), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jean-François CETRE à Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Roger GROS à Pascal DROGREY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Christian JAQUIER à Françoise WEBER, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 8 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

**Nombre de  
Conseillers**

Assistait à titre consultatif : Josiane SCARABOTTO.

En exercice : 94

Etaient Excusés : Yves DÉCOTÉ (Vice-Président), Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Présents : 69

Votants : 77

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, André PROST, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Hubert MOTTET, Claudine ROUEFF, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis BRENIAUX

Convocation faite le : 30 octobre 2017

**Objet : Attribution d'une subvention à la SARL Moulin de Vaux de Poligny au titre de l'immobilier d'entreprises.**

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 qui rationalise la répartition des compétences entre les collectivités territoriales ;

VU la Circulaire NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 qui abroge la circulaire NOR MCT B06 00060 C du 3 juillet 2006 sur la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en ce qui concerne les interventions économiques des collectivités ;

VU les articles L 1511-3 et L 1511-4 du CGCT, ainsi que les articles R1511-4 à R 1511-29 du CGCT ;

VU la note de synthèse n°09/07.11.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à la demande de subvention de la SARL Moulin de Vaux ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 7 novembre 2017  
CO 128 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Attribution d'une subvention à la SARL Moulin de Vaux de Poligny au titre de l'immobilier d'entreprises.**

VU la délibération du 7 novembre 2017 autorisant Monsieur le Président à signer la convention avec la Région Bourgogne – Franche-Comté et validant le règlement d'intervention dans le cadre de l'immobilier d'entreprises ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président en charge de l'Economie et de l'Emploi ;

VU la présentation détaillée du projet d'extension des locaux et des effets attendus pour le développement de cette entreprise ;

ETANT précisé que la demande de subvention porte sur l'investissement des travaux d'extension estimés à 160 000 € HT ;

ETANT également précisé que l'attribution de la subvention par la Communauté de Communes pourra permettre à l'entreprise de solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne – Franche-Comté ;

VU l'avis favorable de la Commission Economie – Emploi, en séance du 21 septembre 2017 ;  
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / ATTRIBUE une subvention forfaitaire de 3 200 € à la SARL Moulin de Vaux le cadre du régime des Aides à Finalité Régionale au titre de sa politique de soutien à l'immobilier d'entreprises ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président  
Pour le Président empêché,  
le Vice-Président

Michel FRANCON

